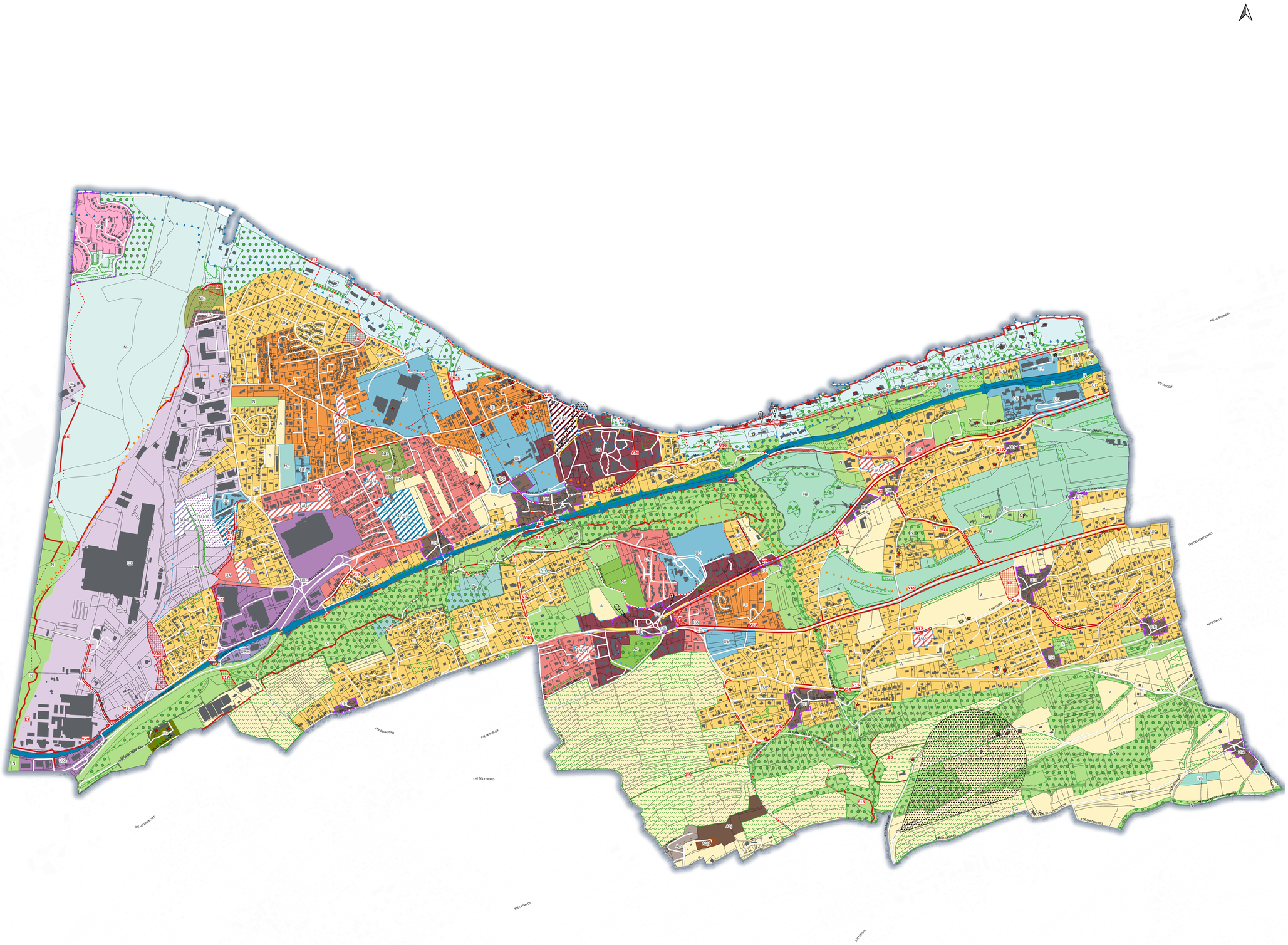


## Légende

**Zonage**

- UA : Secteur à vocation principale d'habitat
- UC : Secteurs centraux du chef-lieu et d'Amphion les Bains
- UI : Secteur d'habitat intermédiaire
- UP : Secteur d'habitat pavillonnaire
- UR : Secteur de gestion du village lacustre de Port Ripaille
- UN : Secteur à vocation d'habitat individuel
- UH : Secteur à vocation d'habitat à caractère patrimonial
- UE : Secteur d'équipements
- UF : Secteur du domaine ferroviaire
- UX : Secteur à vocation d'activités artisanales et industrielles
- UXc : Secteur à vocation d'activités commerciales
- UXm : Secteur à vocation d'activités mixtes
- 1AUa : Secteur à vocation d'habitat
- 1AUc : Secteur à vocation d'habitat
- 1AUd : Secteur à vocation mixte
- 1AUd : Secteur à vocation mixte avec servitude de résidence principale
- 1AUxb : Secteur à vocation d'accueil de nouvelles activités
- 1AUe : Secteur à vocation d'accueil d'équipement public - Collège
- A : Zone agricole
- Atj : Secteur de jardins sociaux
- Atj1 : Secteur de jardins sociaux à constructibilité limitée
- Agv : Secteur d'accueil des gens du voyage
- UI proposition de secteur intermédiaire entre la zone U et Up
- Ne : Secteur d'équipements et de jardins partagés
- Ng : Secteur du Golf d'Evian-les-Bains
- Ng1 : Secteur du Golf d'Evian-les-Bains accordant les constructions nouvelles
- Ng1 : Secteur du Golf d'Evian-les-Bains accordant les constructions nouvelles
- Nh : Secteur de protection des zones humides et des terrains hydromorphes
- Nh : Secteur de protection des zones humides et des terrains hydromorphes
- Nr : Secteur de protection de la réserve naturelle du Delta de la Dranse
- Nr : Secteur de protection de la réserve naturelle du Delta de la Dranse
- Ns : Secteur d'équipements et d'installations éducatifs et sportifs du Domaine de Bonay

**Precriptions linéaires**

- Secteur de diversité commerciale
- Sentier piéton
- Ligne de recul minimum
- Limite de la bande littorale de 100 mètres
- Limite de l'espace proche du rivage

**Prescriptions ponctuelles**

- Elément de patrimoine bâti remarquable
- Changement de destination
- Changement de destination et bâtiment remarquable
- Éléments patrimoniaux non bâtis remarquables repérés

**Prescriptions surfaciques**

- Elément de paysage remarquable
- Emplacement réservé
- Espace boisé à créer
- Espace boisé classé
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur bâti remarquable
- Secteur de continuité écologique
- Cône de vue

**Périmètres protection immédiate et rapprochée**

- immédiat
- rapproché

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE PUBLIER

**Document graphique**
**Plan de zonage**

**Version pour approbation**

**Planche "Territoire"**
**1/5500**